



CONSEIL MUNICIPAL  
CE 5 juillet 2016

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 5 juillet 2016 à 19h00.

Présents	M. Gilbert Rivard M. Alain Mercier M. Sylvain Audet Mme Claudette Macameau M. Richard Thiboutot Mme Solange Gamache	Maire Conseiller no.1 Conseiller no.2 Conseillère no.3 Conseiller no.4 Conseillère no.6
Absence	Mme Sylvie Lafortune	Conseillère no.5

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que monsieur Alain Letarte agit comme secrétaire.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**Rés.698-2016**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par Monsieur le conseiller Alain Mercier, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



**VILLE DE DUPARQUET**

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Salle du conseil – Hôtel de Ville de Duparquet**

**Mardi 5 juillet 2016 à 19h00**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 juin 2016

**4. CORRESPONDANCE**

- 4.1 Traitement des eaux usées des résidences isolées - Municipalité de La Reine résolution envoyée à M. David Hertel
- 4.2 Ouverture du CLSC- horaire du 17 juillet au 21 août

- 4.3 Projet d'agrandissement Canadian Malartic- Projet de lettre d'appui et projet de résolution
- 4.4 Schémas d'aménagement et de développement révisé- Modification du périmètre urbain
- 4.5 Information orientations municipales d'action santé
- 4.6 Invitation-conférence de FERLD- le 29 juin
- 4.7 Encadrement chiens dangereux\_ demande du MAMOT pour notre réglementation sur les chiens \_ Pitbull interdits à Duparquet
- 4.8 Plan de gestion matières résiduelle de la MRCAO
- 4.9 Avenir de Poste Canada\_ dossier a été traité en juin suite à une demande du syndicat des postes
- 4.10 Sondage Formation de L'OBVAJ -L'eau chaque geste compte
- 4.11 Traitement des eaux usées des résidences isolées\_ Résolution de la ville de Senneterre
- 4.12 Demande achat terrain Raymond Bérubé.
- 4.13 Demande Stéphane Mongrain
- 4.14 Ministère de la Santé et des services sociaux\_ Algue bleu-vert

## **5. FINANCES**

- 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de juin 2016 : (\$)

## **6. AFFAIRES COURANTES**

- 6.1 Avis de renouvellement de la marge de crédit \_ résolution
- 6.2 Demande de dérogation mineure, 838, chemin du camping
- 6.3 Demande de dérogation mineure, 3 rue des Sables
- 6.4 Demande de dérogation mineure, 53 rue Duparquet
- 6.5 Emploi étudiant \_ Marc-Antoine Costello a débuté
- 6.6 Emploi CLE \_ une demande d'emploi subventionné par le CLE a été accepté \_ Raphaël Hébert a débuté le 4 juillet
- 6.7 Les travaux de WSP pour le programme de TECQ\_ la caméra sera passée dans les canalisations le 11 juillet (était prévu automne dernier) et le rapport final sera remis le 8 aout. Beaucoup de retard dans le dossier.
- 6.8 Travaux chemin Wettring.
- 6.9 Programme d'amélioration du réseau routier municipale
- 6.10 Projet Connexion compétences
- 6.11 Programme d'infrastructure communautaire de Canada150
- 6.12 Lettre appui au Comité Loisirs - Programme d'infrastructure communautaire de Canada150

## **7. RÈGLEMENTS**

## **8. LOISIRS**

- Demande de commandite Golf féminin de Duparquet

## **9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

## **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Rés.699-2016

#### **3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2016**

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et sur proposition de Madame la conseillère Solange Gamache, secondé par Madame la conseillère Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 juin 2016

## 4. CORRESPONDANCE

### 4.1 Traitement des eaux usées des résidences isolées - Municipalité de La Reine résolution envoyée à M. David Hertel

Suite aux démarches entreprises par la municipalité de La Reine et de la ville de Senneterre. Le conseil désire déposer une résolution signifiant son désaccord aux orientations prises par le gouvernement.

#### **Autorisation pour délivrer des permis d'installation septique en sol imperméable pour l'évacuation des eaux usées des résidences isolées.**

Considérant que les municipalités doivent appliquer le règlement Q-2, R.22 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées :

Considérant que sur le territoire de la Ville de Duparquet, plusieurs secteurs ont des sols imperméables majoritairement d'argile;

Considérant que depuis 2009, la seule solution qui avait été trouvée afin de respecter le règlement était de constituer un champ de polissage sur un sol d'emprunt;

Considérant que jusqu'à ce jour, la Ville de Duparquet autorise les installations septiques en sol argileux ainsi que l'ajout et/ou le remplacement de terrain naturel situé sous le champ de polissage par un sol d'emprunt perméable;

Considérant que depuis le 1er novembre 2012, seule l'entreprise Premier Tech Aqua avec son système DpEC a développé une technologie permise en sol imperméable répondant ainsi au règlement;

Considérant qu'actuellement, seule Premier Tech Aqua vend le système à des coûts exorbitants tant pour la construction que pour l'entretien annuel du système;

Considérant que ce système a été mis en place et que depuis, celui-ci connaît plusieurs problématiques;

Considérant que les problèmes sont tellement importants que les entrepreneurs accrédités par Premier Tech Aqua hésitent ou ne veulent plus installer ce système;

Considérant qu'en demandant aux futurs propriétaires de terrains d'installer de système, cela risque de freiner le développement résidentiel de la ville compte tenu des frais importants qu'occasionne ladite installation des risques associés à ce système;

Considérant que le 6 novembre 2014, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques a tenu une rencontre à Rouyn-Noranda concernant l'application du règlement;

Considérant qu'un comité technique fut formé pour répondre aux principales problématiques de l'application du règlement;

Considérant qu'en août 2015, le ministre a affirmé que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) n'obligerait pas une ville à appliquer un règlement inapplicable et s'est engagé à proposer une solution au 31 mars 2016;

Considérant que le 10 avril 2016, le ministre du Développement, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a annoncé la modification proposée au règlement afin d'aider les propriétaires à mettre leurs installations septiques aux normes. Considérant que les modifications proposées par le ministre sont l'un ou l'autre des choix suivants :

- La mise en place d'une fosse de rétention à vidange totale (réservoir étanche);
- L'installation de cabinet à terreau (toilettes à compost) avec fosse de rétention pour les eaux ménagères;
- La mise en commun d'un système de déphosphoration pour deux résidences isolées existante;

- Faciliter la mise en place de systèmes de traitement étanches qui rejettent les eaux usées dans un réseau d'égout municipal;

Considérant que ces solutions ne conviennent aucunement aux problématiques de notre territoire, voir celui de l'Abitibi-Témiscamingue;

Considérant que ces solutions ne sont pas nécessairement celles recommandées par le comité technique;

Considérant que ces solutions ne répondent pas aux besoins des propriétaires de résidences isolées en raison entre autres :

- Du type de sol;
- De l'éloignement entre les résidences;
- De la superficie des terrains
- Des coûts récurrents de vidange;
- Des coûts d'installation
- Du type d'installation de cabinet;

Considérant que le ministre a confirmé qu'une deuxième phase de solution devrait être annoncée en janvier 2017;

Considérant que la Ville de Duparquet n'a pas l'intention d'obliger ses citoyens à installer des solutions;

Considérant que le projet de modification du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées était en période de consultation, et ce, jusqu'au 19 juin 2016;

Considérant que la seule solution efficace est toujours le système constitué d'un champ de polissage sur un sol d'emprunt;

Considérant que la Ville de Duparquet désire délivrer des permis d'installation septique tout en respectant l'esprit du règlement Q2, R.22, sans contraindre les futurs citoyens à assumer des coûts exorbitants de construction et d'entretien, ou des systèmes qui ne répondent pas à leurs besoins;

Considérant qu'il y a lieu de continuer à chercher des solutions à la problématique des terrains récepteurs imperméables;

**Rés.700-2016** À ces causes, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Audet, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Thiboutot; que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

D'autoriser le(s) personne(s) responsable de l'urbanisme de la Ville de Duparquet, à délivrer les permis d'installation septique en sol argileux ainsi que l'ajout et/ou le remplacement du terrain naturel situé sous le champ de polissage par un sol d'emprunt perméable, et ce, jusqu'à ce qu'un système efficace, efficient et économique soit disponible et conforme aux sols imperméables;

De s'engager à prendre fait et causes pour le(s) responsable(s) de l'urbanisme advenant que des poursuites judiciaires soient intentées en raison de la délivrance d'un permis d'installation septique pour lequel les normes édictées dans le règlement et moratoires sont jugées inadéquates en région;

D'informer le ministre du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Duparquet ne considère aucunement ces systèmes comme répondant aux problématiques des sols imperméables de l'Abitibi-Témiscamingue;

D'aviser le ministre du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques, M David Heurtel, que la Ville de Duparquet n'a pas l'intention d'obliger ses citoyens à utiliser les nouveaux systèmes qu'il a présentés en conférence de presse le 10 avril 2016 à Val d'Or;

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques, M David Heurtel, de poursuivre les recherches et de concevoir des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées avec les caractéristiques suivantes :

- Adaptés aux particularités des sols imperméables ou très peu perméables (sol argileux) et rigueurs du climat de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Accessibles économiquement à tous les citoyens;
- Conçus afin d'être conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22);

Que la présente résolution soit transmise à :

- M. Luc Blanchette, député de Rouyn-Noranda, ministre délégué aux Mines du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et

ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec;

- M. Guy Bourgeois, député de l'Abitibi-Est et adjoint parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord.
- Mme Edith van de Walle, directrice régionale de l'Abitibi-Témiscamingue du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Adoptée à l'unanimité

#### **4.2 Ouverture du CLSC- horaire du 17 juillet au 21 août**

Le Centre intégré e santé et service sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue nous transmet l'horaire pour le CLSC de Duparquet pour la période di 17 juillet au 21 août

#### **4.3 Projet d'agrandissement Canadian Malartic- Projet de lettre d'appui et projet de résolution**

Les membres du conseil prennent connaissance de la correspondance de la ville de Malartic concernant le projet d'agrandissement de la mine Canadian Malartic et déviation de la route 117

#### **4.4 Schémas d'aménagement et de développement révisé- Modification du périmètre urbain**

Monsieur le maire présente les correctifs apportés au Schéma d'aménagement et de développement.

**Considérant qu'une** proposition SADR-04-juin 2016 vise la délimitation de l'affectation urbaine, le périmètre d'urbanisation ainsi que l'affectation Villégiature consolidation a été présenté;

**Considérant que** les cartes jointes à la proposition ont été présentées;

**Rés.701-2016**

**En conséquence** il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Mercier et secondé par Monsieur le conseiller Richard Thiboutot, et unanimement résolu d'accepter les modifications tel que proposé dans les documents fournis par M. Normand Grenier de la MRCAO.

#### **4.5 Information orientations municipales d'action santé**

Suite à l'arrimage d'Action santé Abitibi-Ouest avec L'Envolée Abitibi-Ouest, l'organisme porte maintenant le nom d'Action Santé- l'Envolée d'Abitibi-Ouest. De nouvelles règles seront apportées pour le support financier aux municipalités.

#### **4.6 Invitation-conférence de FERLD- le 29 juin**

Une invitation à la conférence de Forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet. La date était passée, mais un lien Web a été transmis pour visionner la conférence.

Sur l'invitation on retrouve aussi des activités à venir de le FERLD

#### **4.7 Encadrement chiens dangereux\_ demande du MAMOT pour notre réglementation sur les chiens**

Le Directeur général des politiques du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous demande de lui faire parvenir la réglementation sur les chiens

#### **4.8 Plan de gestion matières résiduelle de la MRCAO**

La MRCAO a adopté le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC. Nous avons reçu copie sur CD-ROM.

#### **4.9 Avenir de Poste Canada\_ dossier a été traité en juin suite à une demande du syndicat des postes**

Le dossier d'appui sur l'avenir du service postal public a été traité lors du conseil du 7 juin

#### **4.10 Sondage Formation de L'OBVAJ -L'eau chaque geste compte**

L'OBVAJ désire organiser une rencontre de formation touchant les bonnes pratiques riveraines. À cet effet elle a fait parvenir un sondage afin d'identifier l'intérêt et la meilleure période pour réaliser l'activité.

#### **4.11 Traitement des eaux usées des résidences isolées\_ Résolution de la ville de Senneterre**

Les membres du conseil prennent connaissance de la correspondance. Le dossier est en lien avec le point 4.1 **résolution 700-2016**

#### **4.12 Demande achat terrain Raymond Bérubé**

**Attendu que** la Ville de Duparquet n'a pas d'objection pour développer la partie sud de son territoire le long de la route 388 ;

**Attendu que** la Ville de Duparquet est prête à collaborer avec le Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles dans l'analyse du développement le long de la 388;

**Attendu qu'une** demande de Transport Raymond Bérubé est adressée au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles;

**Attendu que** la Ville de Duparquet désire obtenir les modalités prévues par le Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles pour l'octroi de terrain et de leurs superficies;

**En conséquence** il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Thiboutot et secondé par Madame la conseillère Claudette Macameau, et unanimement résolu d'autoriser le Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles en collaboration avec la Ville de Duparquet, d'analyser la demande de Transport Raymond Bérubé.

#### **4.13 Demande de Stéphane Mongrain**

La Ville de Duparquet a reçu une demande de M. Stéphane Mongrain en date du 30 juin, en titre, Utilisation du terrain voisin de ma propriété. Celui-ci désire utiliser le terrain voisin de sa propriété afin d'y stationner des embarcations. M. Mongrain avait reçu une lettre en mai 2015 de la Ville lui demandant de se conformer au règlement 99-06 sur les nuisances.

M. Mongrain dans sa demande propose des correctifs et des particularités ainsi qu'un volet sécurité. Ceux-ci répondent aux préoccupations des membres du conseil.

À cet effet le conseil est en faveur de la demande de M. Mongrain avec la mention que celui-ci doit avoir l'autorisation du propriétaire du terrain convoité afin d'y stationner les embarcations.

#### **4.14 Ministère de la Santé et des Services sociaux \_ Algues bleu-vert**

Les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance du Ministère de la Santé et des Services sociaux qui invite la municipalité à diffuser l'information disponible sur les Algues bleu-vert.

Rés.702-2016

## **5. FINANCES**

## COMPTES À PAYER EN JUIN 16

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	Colonne1
<b>Alain Gagné</b>	<b>Niveleuse / Sable</b>	<b>499,86 \$</b>
<b>Alain Gagné</b>	<b>Concassé</b>	<b>3 541,23 \$</b>
<b>Aréo-Feu</b>	<b>Inspection</b>	<b>1 499,95 \$</b>
Alarme La Sarre	SéVICES annuels Caserne	189,71 \$
Bell Mobilité inc	Cellulaire	29,20 \$
Bluteau Céline	Ménage CDL	55,25 \$
<b>CIB</b>	<b>Soutien Permis</b>	<b>339,18 \$</b>
Collard Scie a Chaine	Couteaux	57,49 \$
Commission des Transports	Registre des Propriétaires(visa)	63,50 \$
FQM	Formation	23,00 \$
Garage Martin Macameau	Essence	94,60 \$
Garage Martin Macameau	Pièces / vin	166,02 \$
Garage Martin Macameau	Essence	110,00 \$
<b>Garage Martin Macameau</b>	<b>Essence</b>	<b>97,81 \$</b>
Groupe Ultima	Assurance 1 Desmarais	140,00 \$
Impression Plus	Enveloppes	159,36 \$
Impression Plus	Permis	47,04 \$
<b>Impression Plus</b>	<b>Enveloppes blanches</b>	<b>24,14 \$</b>
<b>Jean-Guy Roy Entrepreneur</b>	<b>Niveleuse</b>	<b>750,22 \$</b>
Les Entreprises JLR.inc	Contrat Cueuillette	2 539,03 \$
Letarte Alain	Forfait	333,33 \$
Letarte Alain	Avis Ébullition	54,50 \$
Le Club de Golf Duparquet	Subvention 3e partie	1 000,00 \$
Les Serres Gallichan	Fleurs	367,76 \$
Larouche Bureautique	Photocopieur	363,55 \$
Letarte Denise	Achats Pompiers	256,66 \$
<b>M.Mario Roy</b>	<b>Pompe</b>	<b>291,47 \$</b>
Médias Transcontinental	Avis Public	278,24 \$
<b>Médias Transcontinental</b>	<b>Avis Dérogation</b>	<b>834,72 \$</b>
Marcel Baril	Asphaste	501,35 \$
Petite Caisse	Remb Factures	139,45 \$
Roy Jessica	Annulation Cheque / 2015 Achat	56,68 \$
<b>Roy Jessica</b>	<b>Achat Activité cuisine</b>	<b>38,14 \$</b>
<b>Roy Jessica</b>	<b>Achat Activité cuisine</b>	<b>15,34 \$</b>
Serrurier Beauchemin	Clé Pompier/ Clsc	19,85 \$
<b>Techni-Lab</b>	<b>Analyses</b>	<b>426,56 \$</b>
UMQ	Formation Conseiller	132,22 \$
Vitrierie Pomerleau	Plexiglass	248,35 \$
<b>Total</b>		<b>15 784,76 \$</b>

Rés.703-2016

### 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE juin 2016 : (15 784.76\$)

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par Monsieur le conseiller Alain Mercier et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 15 784.76 \$.

### AFFAIRES COURANTES

#### 6.1 Avis de renouvellement de la marge de crédit

**ATTENDU QUE** la Ville de Duparquet désire renouveler sa marge de crédit opérations auprès de la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest;

**Rés.704-2016**

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Audet, appuyé par Madame la conseillère Solange Gamache et unanimement résolu de renouveler la marge de crédit de 150,000 \$ à la caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest et d'autoriser monsieur le maire Gilbert Rivard et le directeur général Alain Letarte à transmettre et signer tous les documents nécessaires au renouvellement de cette dernière.

### **6.2 Demande de dérogation mineure, 838, chemin du camping**

**Considérant qu'il y a un préjudice sérieux pour le liquidateur pour la propriété du 838 chemin du camping (zone 502, villégiature) que la vente de la maison ne peut se réaliser sans la légalisation d'un élément problématique identifié lors de la réalisation d'un certificat de localisation réalisé par Patrick Descarreaux arpenteur géomètre.;**

- **Le patio projeté de plus de 2 mètres dans la marge avant, tel qu'exigé au règlement de zonage en vigueur.;**

**Considérant que** la dérogation ne porterait pas atteinte au voisinage ni à l'environnement;

**Considérant que** tout a été construit de bonne foi;

**Considérant que** le Comité consultatif en urbanisme recommande l'acceptation de la demande;

**Considérant qu'un avis public a été publié;**

**Considérant qu'il n'y a eu aucune contestation;**

**Rés.705-2016**

**En conséquence**, il est proposé par Madame la conseillère Claudette Macameau, secondé par Monsieur le conseiller Richard Thiboutot et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure avec la mention qu'advenant la reconstruction de ce patio, le règlement de zonage en vigueur devra être respecté.

### **6.3 Demande de dérogation mineure, 3 rue des Sables**

**Considérant qu'il y a un préjudice sérieux pour le propriétaire du 3 rue des Sables (zone 204, résidentielle) pour le garage, la marge de recul et la hauteur n'ont pas été respectées. De plus, il désire construire une clôture ayant une hauteur dérogatoire.**

**Considérant que** lors de la demande du permis de construction, seules les dimensions de la superficie du garage ont été inscrites :

**Considérant que** cette construction n'a aucun impact pour le voisinage ni pour l'environnement;

**Considérant que** la hauteur dérogatoire demandée pour la clôture servirait à cacher les matériaux (bois de poêle, remorque, etc.) pour l'esthétique de la propriété;

**Considérant que** la hauteur dérogatoire demandée pour la clôture ne causerait aucun préjudice pour le voisinage ni pour l'environnement;

**Considérant que** tout a été, et sera construit de bonne foi;

**Considérant que** les membres du Comité consultatif d'Urbanisme recommandent d'accepter la dérogation mineure.



**Considérant qu'un avis public a été publié;**

**Considérant qu'il n'y a eu aucune contestation;**

**Rés.706-2016**

**En conséquence**, il est proposé par Madame la conseillère Claudette Macameau, appuyé par Monsieur le conseiller Alain Mercier et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure.

#### **6.4 Demande de dérogation mineure, 53 rue Duparquet**

Demande de dérogation mineure par Monsieur Steve Leblond et Madame Annie Prévile, propriétaire au 53, rue Duparquet à Duparquet. Zone 101, résidentielle.

Monsieur Steve Leblond et Madame Annie Prévile ont construit un garage en avril 2013 et ont fait la demande d'une dérogation mineure, car l'emplacement et la superficie n'étaient pas conformes aux règlements de zonage en vigueur.

Monsieur Leblond et Madame Prévile sont maintenant en processus de vente pour leur propriété alors ils ont fait faire un certificat de localisation par Monsieur Patrick Descarreaux, arpenteur géomètre et ce dernier signale 2 éléments problématiques.

- 1- Malgré le fait que toutes les dimensions sont inscrites sur le plan, la superficie du garage n'a pas été mentionnée dans la demande de dérogation mineure de 2013. La superficie du garage est de 85,6 mètres carrés.
- 2- La marge latérale est de 1,62 mètre alors que le règlement veut qu'elle soit à minimum 2 mètres.

De plus, selon la demande de dérogation de 2013, la façade du garage devait être devant le bâtiment alors qu'elle se trouve sur le côté.

**Considérant que tout a été construit de bonne foi;**

**Considérant que** les membres du Comité consultatif d'Urbanisme recommandent d'accepter la dérogation mineure.

**Considérant qu'un avis public a été publié;**

**Considérant qu'il n'y a eu aucune contestation;**

**Rés.707-2016**

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Thiboutot, appuyé par Madame la conseillère Claudette Macameau et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure.

#### **6.5 Emploi étudiant**

Marc-Antoine Costello a été sélectionné parmi les candidatures reçues pour l'emploi d'été. Il a débuté le 21 juin.

#### **6.6 Emploi CLE**

Une demande d'emploi subventionné par le CLE a été acceptée

Raphaël Hébert a débuté le 4 juillet

#### **6.7 Les travaux de WSP pour le programme de TECQ**

La caméra sera passée dans les canalisations le 11 juillet (était prévu automne dernier) et le rapport final sera remis le 8 août.

Beaucoup de retard dans le dossier.

#### **6.8 Travaux chemin Wettring**

**Attendu que** des travaux sont nécessaires pour déplacer le chemin qui empiète sur terrain de la propriété du 102, chemin Wettring;

**Attendu que** seul de déboisement est réalisé;

**Attendu que** l'estimation de travaux serait de l'ordre d'environ 15 000\$.

**Attendu qu'il** y aurait possibilité d'assumer le coût à même l'enveloppe discrétionnaire prévue dans la TECQ.

**Rés.708-2016**

**En conséquence** il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Thiboutot, appuyé par Monsieur le conseiller Sylvain Audet et résolu unanimement d'exécuter les travaux et de faire les démarches pour le financement à même la TECQ.

#### **6.9 Aide financière Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

Nous avons reçu la confirmation d'une contribution de 25 000 \$ de l'enveloppe discrétionnaire du Député François Gendron.

Le projet initial est pour la réfection de la rue Duparquet. Les travaux sont évalués à environ 75 000\$.

#### **6.10 Programme de Connexion compétence du Gouvernement du Canada**

**Attendu que** le Gouvernement du Canada a mis en place un programme de Connexion Compétence qui vise à aider les jeunes à surmonter les obstacles à l'emploi et acquérir un éventail de compétences afin d'intégrer le marché du travail.

**Attendu que** la Ville de Duparquet est intéressée à s'impliquer dans cette démarche.

**Attendu que** la Ville de Duparquet désire recevoir l'aide financière dans le cadre de ce programme

**Rés.709-2016**

**En conséquence** il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Mercier appuyé par Madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement que le directeur général Alain Letarte soit autorisé à monter un projet et déposé une demande auprès d'Emploi et Développement social Canada et que celui-ci soit autorisé à signer tout document nécessaire et de transmettre toutes les informations pertinentes à la demande.

#### **6.11 Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150**

**Attendu que** Gouvernement du Canada est en appel de proposition dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire.

**Attendu que** ce programme vise à la remise en état des infrastructures existantes

**Attendu que** le centre communautaire de la Ville de Duparquet a besoin des travaux afin de le rendre moins énergivore.

**Attendu que** des travaux d'amélioration du système de chauffage et d'éclairage doivent être changés par des systèmes plus performants;

**Attendu que** la ville de Duparquet est très préoccupée par la réduction de la consommation d'énergie.

**Attendu que** la ville de Duparquet vise à l'installation d'énergie verte.

**Rés.710-2016**

**En conséquence** il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Mercier appuyé par Monsieur le conseiller Sylvain Audet et résolu unanimement que le directeur général Alain Letarte soit autorisé à monter un projet et déposé une demande auprès d'Emploi et Développement social Canada et que celui-ci soit autorisé à signer tout document nécessaire et de transmettre toutes les informations pertinentes à la demande.

## **6.12 Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150**

**Attendu que** Gouvernement du Canada est en appel de proposition dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire.

**Attendu que** ce programme vise à la remise en état des infrastructures existantes

**Attendu que** le comité des Loisirs de Duparquet dépose une demande d'aide financière pour la réfection du terrain de Baseball;

**Attendu que** le comité des loisirs désire améliorer cette espace verte

**Attendu que** le comité de Loisirs désire augmenter l'achalandage à cette infrastructure de loisirs

**Attendu que** la ville de Duparquet désire s'implique dans ce projet.

**Attendu que** la ville de Duparquet prendra à sa charge l'entretien et le maintien en état de cette installation.

**Rés.711-2016**

**En conséquence** il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Thiboutot appuyé par Madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement que la Ville de Duparquet appui la demande d'aide financière du Comité des Loisirs de Duparquet auprès du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150.

## **7 RÈGLEMENT**

### **8 LOISIRS**

#### **8.1 Demande de commandite Golf féminin de Duparquet**

**Attendu que** Golf féminin de Duparquet a déposé une demande de commandite à la ville de Duparquet dans le cadre de sa troisième édition de son tournoi.

**Attendu que** la ville désire encourager le sport et les activités locales

**Rés.712-2016**

**En conséquence** il est proposé par Madame la conseillère Claudette Macameau appuyé par Monsieur le conseiller Sylvain Audet et résolu unanimement que la Ville de Duparquet autorise un montant de 100\$ au Club de Golf Duparquet pour l'organisation du tournoi féminin du 30 juillet 2016

#### **8.2 Terrain Baseball**

Des travaux devront être réalisés afin de mettre en état le terrain de Baseball. Il y aura tournoi amical la fin de semaine du 16 juillet.

## **9 COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

- Ponceau et pancartes sur le chemin des Pourvoiries
- Couvercle pour vidange les roulottes en arrière du Centre communautaire
- No civique état de la commande
- Merci à la population pour la participation lors des différentes activités organisées dans le cadre de la Saint-Jean

## **10 PAROLE AU PUBLIC**

## **11 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Rés.713-2016**

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition Monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par Madame la conseillère Claudette Macameau, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h35.

PROJET